

## **Votre habitation est-elle protégée contre les feux de végétation? Limitez les risques d'inflammation de votre habitation**

Par le Bureau du commissaire des incendies et le ministère des Richesses naturelles de l'Ontario

Pour utilisation continue

Longueur : 671 mots

L'Ontario peut être victime de plus de 1 200 feux de végétation dans une année donnée. Ces feux peuvent menacer les collectivités et détruire habitations et chalets.

Ceux qui habitent dans des régions forestières sont confrontés à une menace sérieuse de feux de végétation. Cependant, il y a certaines mesures que vous pouvez prendre pour réduire le risque de perdre votre habitation ou votre chalet. Voici des mesures simples de prévention qui peuvent limiter le risque d'inflammation de votre habitation et réduire les risques de perte de biens, de dommages et de blessures.

### ***Conseil n° 1 : Aménagez un périmètre d'au moins dix mètres (plus sur les pentes raides) sans végétation inflammable autour de votre habitation***

Toute forme de végétation autour de votre habitation ou de votre chalet est combustible. Les arbres, les arbustes, l'herbe, les piles de bois, même des feuilles mortes, agissent comme combustible pour un feu de végétation. Arrachez les buissons, arbres, arbres tombés ou branches mortes se trouvant à l'intérieur de ce périmètre de 10 mètres autour de votre maison. Arrosez bien votre pelouse, tondez l'herbe régulièrement et plantez des plantes résistantes au feu. Les arbres à feuilles caduques sont moins inflammables, alors que les plantes à feuilles persistantes sont plus combustibles. Un espace sans combustible suffisamment grand donne aux pompiers une plus grande chance de sauver votre habitation des flammes.

Le bois de feu devrait être stocké à une distance d'au moins 10 mètres de l'habitation et recouvert d'une bâche ininflammable. Éloignez tous les matériaux inflammables à une distance de 5 mètres des citernes de carburant sur votre bien-fonds.

### ***Conseil n° 2 : Améliorez la qualité des matériaux de construction de votre habitation et les techniques de construction pour réduire leur combustibilité***

Des matériaux de toiture comme l'acier, l'asphalte, les tuiles et les tiges de cote ULC sont résistants à l'inflammation, et les toits en acier n'accumulent pas les feuilles ou les aiguilles de pins. De même, les matériaux de parement, comme le stuc, le métal, les briques, le béton et l'aluminium ou l'acier offrent une résistance supérieure à l'inflammation.

Si votre habitation ou votre chalet a une cheminée, veillez à ce que les branches d'arbre soient éloignées d'au moins 3 mètres. Enlevez les branches mortes pendant au-dessus de la cheminée ou près de la maison. Les étincelles d'une cheminée peuvent mettre le feu



aux arbres, ce qui pourrait à son tour mettre le feu à votre maison. Vérifiez si votre cheminée est conforme aux normes du Code du bâtiment de l'Ontario et si elle est protégée par un pare-étincelles approuvé.

Les gouttières sur votre toit devraient être enfermées et des écrans devraient recouvrir les événements d'entretoit pour éloigner les étincelles du grenier. Des braises peuvent s'accumuler dans les gouttières ouvertes et mettre le feu à la maison. De même, les faces inférieures des terrasses en bois adjacentes à la maison devraient être clôturées. De l'herbe sèche ou des étincelles et des braises sous la terrasse peuvent mettre le feu à la maison.

***Conseil n° 3 : Veillez à ce que votre habitation soit facilement accessible pour les services d'urgence***

Si un feu de végétation s'approchait de votre habitation, les dommages seraient limités si les pompiers pouvaient accéder facilement à votre maison.

Placardez un écriteau portant le nom de la route en lettres réfléchissantes à un endroit bien visible dans l'obscurité ou sous la pluie.

Il est préférable d'aménager une allée courte, avec une pente ni trop raide ni trop étroite pour permettre le passage des véhicules de pompiers, et de prévoir une surface capable de supporter le poids des véhicules de pompiers. Retirez la végétation inflammable à une distance d'au moins 5 mètres de chaque côté de l'allée, de sorte qu'un camion de pompiers puisse passer en cas d'incendie.

Même si ces conseils n'empêchent pas l'approche d'un feu de végétation, ils vous aideront à réduire les dommages potentiels et à diminuer les dangers pour votre famille et vos biens.

